



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR

3000 Ang Mo Kio Avenue 3 • Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

FICHE DE CHOIX D'OPTIONS A L'ENTREE EN TROISIEME

ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Sans préjuger des décisions d'orientation de fin d'année, nous vous demandons de remplir ce document, qui nous permettra de préparer la rentrée scolaire 2008.
A retourner au professeur principal avant le **vendredi 23 mai 2008**.

ELEVE

Nom : Prénom : Date de naissance :

Classe actuelle :

CHOIX DES LANGUES ET OPTIONS FACULTATIVES

Se reporter aux explications figurant au verso.

Langue Vivante 2 obligatoire choisie

- allemand
- espagnol
- mandarin

Option Langues Anciennes (uniquement si commencée en 5^{ème})

- oui
- non

Important : L'inscription à une option vaut engagement à suivre tous les cours inscrits à l'emploi du temps (éventualité de cours de 16h30 à 17h30).

L'abandon d'une option n'est pas possible en cours d'année, sauf décision du conseil de classe.

Singapour le

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR

3000 Ang Mo Kio Avenue 3 • Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

CHOIX DES OPTIONS EN 3^{ème}

1) Langues vivantes :

LV1 : Au Lycée Français de Singapour, l'anglais est la seule Langue Vivante 1 enseignée au collège. Cet enseignement est dispensé en 3 groupes de niveau : *Standard*, *Intermediate* et *Advanced*. Les élèves seront testés en juin 2008 pour déterminer leur groupe d'anglais.

LV2 : Au Lycée Français de Singapour, une deuxième langue vivante est introduite en 5^{ème}, en conformité avec les programmes français. Elle est obligatoire jusqu'au Baccalauréat toutes séries. Les langues enseignées comme LV2 sont l'allemand, l'espagnol et le mandarin. Les autres langues commencées avant l'arrivée au L.F.S. doivent être continuées par le CNED (se renseigner auprès du CPE).

2) Option facultative :

Langues anciennes : latin et grec

L'option Langues anciennes est offerte à partir de la classe de 5^{ème}, et en conformité avec les programmes français, à raison de deux heures hebdomadaires en 5^{ème} et de trois heures hebdomadaires en 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves doivent prendre l'engagement de la suivre jusqu'en fin de 3^{ème}.